

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022

Délibération n°20221215_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 47

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 60

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : recrutement d'un technicien d'assainissement

Le jeudi 15 Décembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 09/12/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de FONTENILLE.

Présents : COMBAUD Renaud - GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard — MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-GROS Catherine suppléante de CHAUSSEPIED Pierre
- 4-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine
- 5-ROUDIER Jonathan suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

- 1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 3-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
- 5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 7-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie
- 8-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier

Absents : **départ de TEILLET Anne** - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - MUGNIER Pierre-Hermann - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : recrutement d'un technicien d'assainissement

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle qu'à ce jour le territoire compte 8031 installations d'assainissement individuelles.

Il rappelle que le règlement du SPANC prévoit un contrôle périodique de « bon fonctionnement » des installations, au moins tous les 10 ans.

Il précise en outre que les usagers du SPANC sont aujourd'hui assujettis à une redevance annuelle de 20 €/an permettant notamment au service public communautaire d'assurer les contrôles périodiques.

Monsieur le Vice-Président précise qu'aujourd'hui les moyens humains affectés au SPANC correspondent à 2,4 ETP (équivalent temps plein) de techniciens. En effet, 2 agents sont affectés à temps partiel sur le SPANC et à temps partiel sur le SPAC, auxquels s'ajoute 1 agent affecté à temps plein sur le SPANC.

Afin d'assurer l'ensemble des contrôles périodiques de « bon fonctionnement » (volume théorique annuel de 800 installations à contrôler sur l'ensemble du territoire communautaire), il apparaît nécessaire de recruter un agent technique supplémentaire.

Monsieur le Vice-Président précise l'activité moyenne annuelle du SPANC qui s'établit comme suit :

- Une moyenne de 462 contrôles relatifs aux diagnostics de vente, aux contrôles de conception, aux contrôles de travaux et aux diagnostics CU sont effectués chaque année.
- Une moyenne de 400 contrôles périodiques (diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes) est possible aujourd'hui avec les moyens humains en places. Il s'avère qu'aujourd'hui le service est humainement sous dimensionné pour assurer l'ensemble des contrôles périodiques de « bon fonctionnement ».

Monsieur le Vice-Président précise que pour couvrir durablement les besoins financiers du SPANC et donc le recrutement d'1 ETP supplémentaire, une augmentation de la redevance annuelle devrait être envisagée, à court ou moyen terme.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la redevance annuelle couvre les prestations de service suivantes : contrôles périodiques de « bon fonctionnement » des installations existantes ou à réhabiliter, examen préalable à la conception des installations à réhabiliter et vérification de la bonne exécution des travaux des installations à réhabiliter. De plus, le service assure des missions de conseils auprès des usagers autant que de besoin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent supplémentaire au sein du SPANC ;
- **D'INSCRIRE** les crédits en découlant au titre des budgets primitifs à compter de 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mener les démarches en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

